

J CTAVIAN

12 1E SCU

ÉTALONS PONDÉRAUX ET  
MONNAIES DE MÉSÉMÉRIE  
AU XIV<sup>E</sup> SIÈCLE

1981

(3)

Revue des Études  
10 dec 1981  
Bucarest

## ETALONS PONDERAUX ET MONNAIES DE MESEMBRIE AU XIV<sup>e</sup> S.

*Octavian Iliescu (Bucarest)*

Depuis à peu près vingt années, les études concernant l'histoire des civilisations portuaires devaient connaître un développement bien mérité. La variété des multiples aspects qu'elles embrassent et leur niveau tout à fait remarquable ont permis à la Commission internationale d'Histoire maritime d'organiser une brillante série de congrès qui ont éveillé un ardent intérêt dans le milieu des historiens.

La ville qui abrite les travaux du symposium international „Bulgaria Pontica Medii Aevi“, bien connue depuis l'antiquité,<sup>1</sup> a été également florissante au moyen âge. C'est surtout au XIV<sup>e</sup> s. qu'elle joua un rôle important dans le cadre du commerce maritime, grâce à son emplacement idéal sur le littoral occidental de la mer Noire. On ne sera donc pas surpris de trouver son nom fréquemment mentionné par les sources de cette époque, qu'il s'agisse de cartes nautiques, portulans ou documents historiques.

Un reflet particulier de cet essor a été enregistré par deux sources italiennes de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. En premier lieu, il faut citer le cartulaire du notaire génois Antonio di Ponzò, qui instrumenta à Kilia en 1360—1361.<sup>2</sup> Dans un acte rédigé le 5 mai 1361 par ledit notaire, Calo Iane, un Grec de Mésembrie, reconnaît avoir reçu à Kilia de la part d'Antonio di Finale une certaine quantité de lingots d'argent,<sup>3</sup> en échange de laquelle il s'engage à payer à son créancier, soit à Mésembrie, soit à Sozopolis<sup>4</sup> ou

<sup>1</sup> Mésembrie, colonie de Mégare, frappa des monnaies autonomes à partir de 450 av. n. ère; cf. B. V. Hea d. *Historia numorum*<sup>2</sup>. Oxford, 1911, p. 278. L'orthographe primitif de son nom était avec deux sigma.

<sup>2</sup> Le cartulaire du notaire génois Antonio di Ponzò a été publié par G. Pistarino. *Notai genovesi in Oltre Mare. Atti rogati a Chilia da Antonio di Ponzò (1360—1361)* (Collana storica di fonti e studi diretta da Geo Pistarino, 12). Genova, 1971, XL+223 (228) p. + IV pl. Au sujet de cette édition, voir les comptes rendus publiés par S. Năsturel. — *Revue des études roumaines*, 15, 1975, 219—221 et O. Iliescu. — *Revue des études sud-est européennes* (abrégé plus loin: RESEE), 15, 1977, 113—129.

<sup>3</sup> „... tantam quantitatem sui argenti boni et mercantilis...“, dans les contrats de change, comme c'est le cas de l'acte en question, on ne mentionne jamais les sommes d'argent reçues par le débiteur, afin de camoufler de cette manière un prêt usuraire; cf. G. I. Brătianu. *Actes des notaires de Péra et de Caffa de la fin du treizième siècle*. Bucarest, 1927, 43—52.

<sup>4</sup> *Susopori* dans le texte original; aujourd'hui Səzopol, en Bulgarie.

à Gatopolis,<sup>5</sup> „summos septem bonos argenti et iusti ponderis ad pondus eiusdem loci Mexembris“, dans le délai de neuf jours après l'arrivée du navire appartenant au même Antonio dans le port sus-mentionné.<sup>6</sup> Le *summus* ou *sommo* cité par le document en question est un étalon pondéral d'origine mongole, destiné à peser l'argent non-monnayé;<sup>7</sup> cette unité pondérale fut adoptée par les Génois de Caffa et les Vénitiens de Tana et diffusée au XIV<sup>e</sup> s. dans toutes les villes portuaires du Levant et également en Moldavie, où son usage est attesté encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>8</sup> On distinguait à cette époque plusieurs *sommi* aux poids variés, selon leur provenance.<sup>9</sup> En ce qui concerne le *sommo ad pondus Chili*, très fréquemment cité dans les actes notariés instrumentés par Antonio di Ponzò, son équivalence devait être, à notre avis, d'environ 198 g.<sup>10</sup> Vu le fait que Mésembrie et Kilia étaient situées sur la même route commerciale, nous estimons que le *sommo ad pondus Mesembrie* ne pouvait avoir que la même équivalence. Selon nos connaissances, l'acte rédigé le 5 mai 1361 à Kilia est le premier document qui fasse mention d'une unité pondérale se rapportant à la ville médiévale de Mésembrie.

La deuxième source italienne qui nous intéresse, dans le cadre de cette note, est représentée par les comptes de l'expédition faite en 1366—1367 par Amédée VI de Savoie, „le Comte Vert“, dans le but d'obliger le tzar bulgare Jean Alexandre de permettre à l'empereur byzantin Jean V Paléologue le retour à Constantinople.<sup>11</sup> Il est notoire qu'après s'être rendu en personne à Bude, où il avait demandé au roi de Hongrie Louis I<sup>er</sup> d'Anjou son aide contre la menace de l'avance ottomane, Jean V Paléologue resta quelque temps immobilisé à Vidin sur le chemin de retour à Constantinople, le tzar bulgare Jean Alexandre lui interdisant la continuation de son voyage par la voie du Danube.<sup>12</sup> L'expédition organisée par Amédée VI de Savoie se borna à attaquer les villes côtières détenues par Jean Alexandre et se termina par l'obtention de la libre permission accordée au basiléus de continuer son voyage sur les flots du Danube et de retourner à Byzance.<sup>13</sup>

<sup>5</sup> *Gatopoli* dans le texte original; c'est l'ancien Agathopolis, aujourd'hui Akhtopol, en Bulgarie.

<sup>6</sup> G. P i s t a r i n o. Op. cit., doc. n° 63, 107—109.

<sup>7</sup> Cf. B. S p u l e r. Die Goldene Horde. Die Mongolen in Russland, 1223—1502. Leipzig, 1943, p. 330; E. S c h i l b a c h. Byzantinische Metrologie. München, 1970, p. 194.

<sup>8</sup> Objets en argent dont le poids est indiqué en *sommi* dans un document moldave, émis à Suceava, le 26 décembre 1518; M. C o s t ă c h e s c u. Documente moldovenesti de la Ștefăniță voevod (1517—1527) (Documents moldaves du voïvode Ștefăniță, 1517—1527). Iași, 1943, doc. n° 18, p. 85.

<sup>9</sup> E. S c h i l b a c h. Op. cit., p. 192, 194, 196.

<sup>10</sup> O. I l i e s c u. Le prêt accordé en 1388 par Pierre Musat à Ladislas Jagellon. — Revue roumaine d'histoire (abrégé plus loin: RRH), 12, 1973, 133—134.

<sup>11</sup> F. B o l l a t i d i S a i n t - P i e r r e. Illustrazioni della spedizione in Oriente di Amedeo VI (II Conte Verde) (Biblioteca storica italiana V). Torino, 1900, VII (VIII) + 372 (374) p.

<sup>12</sup> Sur le voyage de Jean V Paléologue à Bude, cf. notamment: O. H a l e c k i. Un empereur de Byzance à Rome. Warszawa, 1930, 147—148; L. B r é h i e r. Le monde byzantin. I. Vie et mort de Byzance (L'évolution de l'humanité. Synthèse collective dirigée par Henri Berr. XXXII). Ed. Albin Michel, Paris, 1948, p. 454 et n. 4; G. O s t r o g o r s k y. Histoire de l'Etat byzantin. Traduction française de Jean Gouillard, Paris, Payot, 1956, p. 560.

<sup>13</sup> V. supra n. 11.

Les comptes de cette expédition, minutieusement tenus par Antonio Barbier, le trésorier du Comte Vert, représentent une véritable mine inépuisable d'informations diverses, concernant surtout la circulation monétaire et les parités en vigueur au cours des années 1366—1368, sur les marchés de la Méditerranée Orientale, entre différentes espèces monétaires. On y trouve, parmi ces espèces, la mention de deux monnaies qui se rapportent directement à Mésembrie. Ainsi par exemple, les habitants de Lemona,<sup>14</sup> Mésembrie et Lassilo<sup>15</sup> ont payé, comme taille imposée par Amédée VI de Savoie, diverses sommes d'argent exprimées en „parperi auri ponderis Mesembrie“<sup>16</sup>, c'est-à-dire des hyperpères d'or, vérifiés à l'aide de l'étalon pondéral conservé à Mésembrie.<sup>17</sup> La valeur de cette monnaie sur le marché local peut être déduite des enregistrements suivants:

septem quintalium <sup>18</sup> mellis. . .	venditi pro XXVij pp. dicti ponderis (i. e. parperis, ponderis Mesembrie); <sup>19</sup>
duodecim quartarum <sup>20</sup> salis. . .	venditarum pro X pp. auri dicti ponderis (même remarque), <sup>21</sup>
ducentum viginti septem quartarum millii . . .	qualibet quarta vno parpero. . . ij <sup>c</sup> . XX Vijpp. auri, ponderis Mesembrie. <sup>22</sup>

On trouve donc des prix pour le miel, le sel et le millet vendus sur le marché de Mésembrie, prix constamment exprimés en hyperpères que l'on vérifiait à l'aide d'un étalon local. Le rapport entre cette monnaie et l'hyperpère de Constantinople ou de Péra résulte de l'équivalence suivante, donnée par Barbier à la fin de ses comptes:

17 parperi auri ponderis Mesembrie = 8 floreni boni ponderis<sup>23</sup>.

Par conséquent, un florin d'or (de Florence) était équivalent à 2 hyperpères et 3 carats *ponderis Mesembrie*, tandis qu'il fallait payer deux hyperpères de Constantinople ou de Péra pour un ducat d'or (de Venise).<sup>24</sup> Si le ducat et le florin sont considérés *al pari*,<sup>25</sup> le poids de l'hyperpère *ponderis Mesembrie* devait être un peu plus faible que le poids de l'hyperpère frappé selon l'étalon de Constantinople ou de Péra.

<sup>14</sup> Aujourd'hui Emona, en Bulgarie.

<sup>15</sup> Lassillo ou Achillo, l'ancien Anchialus (aujourd'hui, Pomorie, en Bulgarie).

<sup>16</sup> F. Bollati di Saint-Pierre. Op. cit., n° XII, XIII, p. 5; XXIII, p. 7.

<sup>17</sup> Sur le sens que l'on doit accorder aux dénominations *perperi ad saglum. . .* ou *ponderis. . .*, voir plus récemment T. Bertelè. *Lineamenti principali della numismatica bizantina*. — Rivista italiana di numismatica, 66, 1964, 103—104 et n. 89.

<sup>18</sup> Un quintal = 50 livres.

<sup>19</sup> F. Bollati di Saint-Pierre. Op. cit., n° XXXVII, p. 9.

<sup>20</sup> *Quarta*, mesure de capacité.

<sup>21</sup> F. Bollati di Saint-Pierre. Op. cit., n° XXIX, p. 8.

<sup>22</sup> Ibid., n° VIII, p. 4.

<sup>23</sup> Ibid., p. 25 et 278.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> Le rapport entre le poids du florin d'or de Florence et celui du ducat d'or de Venise est de 3,537:3,559 g, soit: 1 florin = 0,993 ducat. Pourtant, la parité des deux monnaies pouvait varier selon les conditions locales d'un marché quelconque; ainsi par exemple, on trouve dans les mêmes comptes (ibid., n° LI, p. 12) la parité un florin de Florence = 2 hyperpères  $4\frac{1}{2}$  carats *ponderis Pere*, cours nettement supérieur à celui du ducat de Venise (2 hyperpères *ponderis Pere* = un ducat). En tenant compte de cette dernière parité l'hyperpère de Mésembrie devait avoir un poids supérieur à celui de Péra.

La deuxième monnaie de Mésembrie mentionnée par les comptes de Barbier est une pièce d'argent, appelée *ducatus argenti monete Mesembrie*.<sup>27</sup> 17 pièces de cette monnaie équivalaient à un florin d'or *boni ponderis*.<sup>28</sup>

D'autre part, on devait compter 18 *ducati argenti monete Burgarie*, pour obtenir la même équivalence. Ces derniers ducats représentaient de toute évidence les émissions des gros bulgares, frappés à Târnovo par le tsar Jean Alexandre (1331—1371). Il en résulte que les ducats d'argent de Mésembrie valaient un peu plus que l'unité monétaire du Tzarat de Târnovo. Si l'on tient compte des vicissitudes politiques que Mésembrie avait été obligé de affronter de 1331 à 1366,<sup>29</sup> on peut en déduire que les ducats d'argent de Mésembrie devaient représenter en réalité des émissions plus anciennes de gros bulgares, plus pesants que ceux qui existaient en circulation en 1366—1367.

Le rapport entre l'hyperpère et le ducat de Mésembrie, le premier, un monnaie d'or, le second, en argent, peut être facilement établi, si l'on compare les équivalences suivantes, enregistrées par les comptes de Barbier

17 hyperpères de Mésembrie = 8 florins d'or;

17 ducats d'argent de Mésembrie = 1 florin d'or,<sup>29</sup>

par conséquent:

17 hyperpères de Mésembrie =  $(8 \times 17) = 136$  ducats d'argent de Mésembrie  
ce qui donne la parité suivante:

un hyperpère de Mésembrie =  $(136:17) = 8$  ducats d'argent de Mésembrie

rapport qui nous semble très plausible, à cette époque.

Avant de terminer cette note, il convient de remarquer que la monnaie de Valachie, frappée par le voïvode Vlaïcou très probablement à partir de 1365,<sup>30</sup> était une pièce d'argent et s'appelait elle aussi, *ducat*.<sup>31</sup> Or nous avons montré que ce terme désignait dans les comptes de Barbier la monnaie du Tzarat bulgare de Târnovo. La coïncidence ne doit pas surprendre. Elle atteste tout simplement la puissante influence que le gros ou matapan d'argent de Venise, appelé également, au début de son monnayage, *ducat*,<sup>32</sup> a eu dans l'espace sud-est européen. On a montré depuis quelques années que le gros vénitien a été adopté comme étalon pour leur unité du système monétaire par les Serbes, les Bulgares et les Valaques; on en adopta le poids, on en imita quelquefois le type, on en conserva le nom.<sup>33</sup> Ce fait témoigne une fois encore, de la solidité des relations économiques, qui unissaient le pays sud-est européens, à la veille de la grande conquête ottomane.

<sup>26</sup> F. Bollati di Saint-Pierre. Op. cit., p. 278.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> L. Bréhier. Op. cit., p. 429, 454.

<sup>29</sup> F. Bollati di Saint-Pierre. Op. cit., p. 26 et 278.

<sup>30</sup> Au sujet de la date probable des premières émissions monétaires de Valachie voir plus récemment O. Iliescu. Vlad l'Empaleur et le droit monétaire. — RRH 18, 1979, 112—113.

<sup>31</sup> Ibid., p. 113.

<sup>32</sup> Ibid. et n. 37.

<sup>33</sup> Cf. O. Iliescu, dans la monographie publiée par C. C. Kiritescu et ses collaborateurs: Sistemul bănesc al leului și precursorului. I. București, 1964, p. 8 et 364.